

**RÉPONSE – M 232 B – 22.12**

**Réponse du Conseil administratif à la motion M 232 A – 17.11**

déposée par Madame Gladys Acosta BRANDRUP, Messieurs Martin CARNINO, Denis CHIARADONHNA, Hacène DEBBAH, Leutrim HEBIBI et Jean-Pierre TOMBOLA, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

**COACHONS NOS APPRENTIS ET AIDONS NOS FORMATEURS !!**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, votre Conseil invitait le Conseil administratif à étudier la possibilité de mettre en place un système de bons pour des heures de coaching en faveur du formateur ou des jeunes apprentis sous contrat d'apprentissage au sein des entreprises de Vernier, afin de prévenir les ruptures contractuelles prématurées.

Les membres de la commission sociale, jeunesse et enfance ont été informés de la mise en place, par la Ville de Genève, en partenariat avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), d'un système de bons pour des séances de coaching en faveur des entreprises, que cela a été fait dans le cadre du Fonds de l'apprentissage visant à favoriser la création de places d'apprentissage en soutenant financièrement les entreprises qui engagent des apprentis.

La mise en place d'un autre dispositif, gratuit, par l'OFPC, a également été annoncé. Celui-ci permet d'accompagner les jeunes apprentis qui rencontrent des difficultés de toute nature, ils sont suivis et encadrés par des psychologues conseillers en orientation. Ces psychologues peuvent par ailleurs être amenés à jouer un rôle de médiateur et à collaborer avec la famille, les enseignants, le formateur et les différents services de l'administration, pour autant que le jeune ait donné son accord.

La délégation communale à l'emploi continue à faire la promotion de ces deux outils.

La motion M 232 A – 17.11 est ainsi close.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 12 décembre 2022 / th. 083586

